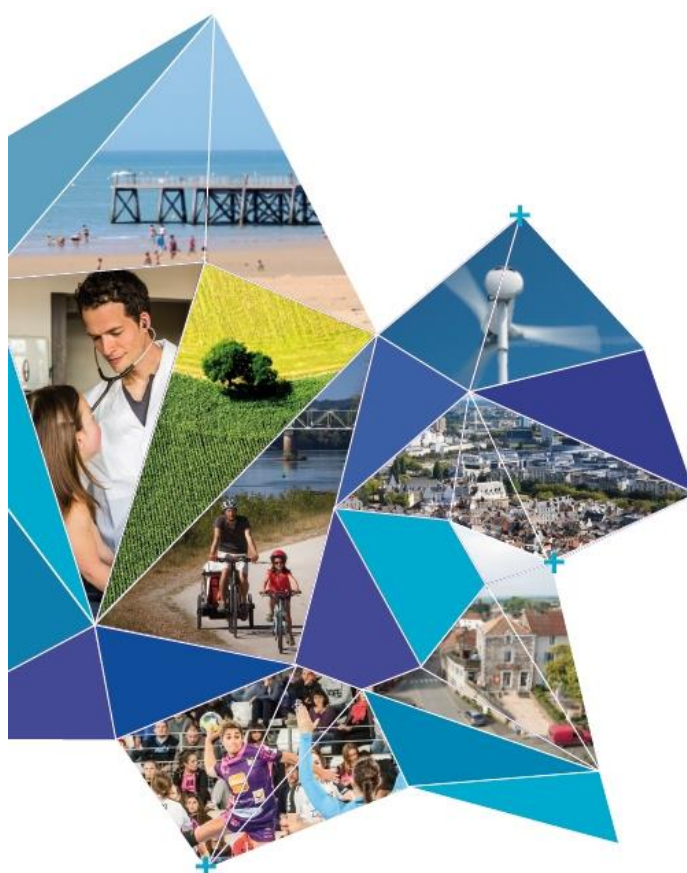


Vendredi 10 mai 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020
de la Communauté de communes du
Pays de Chantonnay**

982 000 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Exemples de projets développés par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay** p.4
- ③ **Le territoire : la Communauté de communes du Pays de Chantonnay** p.4
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.5
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.6

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Vendredi 10 mai 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay 982 000 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, vice-président en charge des territoires au Conseil régional a signé le Contrat Territoires Région 2020 avec Jean-Jacques Delaye, présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay doté de 982 000 M€, en présence de Bruno Retailleau, conseiller régional.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion.

2

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

A travers le **Contrat Territoires-Région 2020**, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay souhaite engager des projets sur 3 thématiques prioritaires.

Thém
atiqu

e 1 – Accès aux services publics / Actions sociales

Face au constat d'un manque d'équipements communautaires touchant le grand public, les élus souhaitent renforcer la capacité d'accueil des nouveaux habitants, constituer une offre attractive en matière sportive et de loisirs et maintenir une qualité de services, notamment en matière de santé. De plus, face au vieillissement de la population, il est décidé de favoriser l'animation de l'action sociale locale et la mise à disposition d'équipements nécessaires pour les activités et les services.

Projet à titre indicatif :

- Construction d'un centre aquatique intercommunal (1^{ère} tranche) à Chantonnay.

Thématique 2 – Développement économique et touristique

Face au constat d'un dynamisme moindre que dans le bocage vendéen et face à un déficit d'image souligné par les acteurs locaux, il est mis la priorité sur la valorisation du tissu économique local, la complémentarité de l'offre d'accueil d'entreprises, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs et porteurs de projets.

Dans la cadre du déficit d'image du territoire, un travail sur la communication et sur le tourisme doit permettre de mieux identifier et valoriser le territoire.

Projets à titre indicatif :

- Extension des zones activités : actipôles « Bel Air » à Sainte-Cécile et « Les Grandsmontains » à Saint-Prouant.
- Construction d'un atelier relais à Saint-Martin-des-Noyers.

3

Thématique 3 – Transition énergétique

Le territoire présente différents atouts pouvant contribuer à la transition écologique et énergétique. L'accent est mis sur des projets valorisant l'eau et le patrimoine paysager caractéristique du bocage vendéen.

Les équipements publics et privés intégreront cette notion de transition énergétique dans les projets de construction, réhabilitation, projets innovants, etc.

Projet à titre indicatif :

- Rénovation énergétique de la salle polyvalente Famisol de Sainte-Cécile.
- Travaux d'isolation thermique de la mairie de Saint-Martin-des-Noyers.
- Rénovation énergétique de l'école Lafontaine à Chantonnay (cette commune n'est pas éligible au fonds école).
- Acquisition de bornes de recharge électrique et géothermie pour le centre aquatique intercommunal à Chantonnay. Le contenu de cette nouvelle opération devra être précisé afin de s'assurer qu'elle puisse être valorisée au titre de la brique transition énergétique du contrat.

Salle de sports de Sainte Cécile

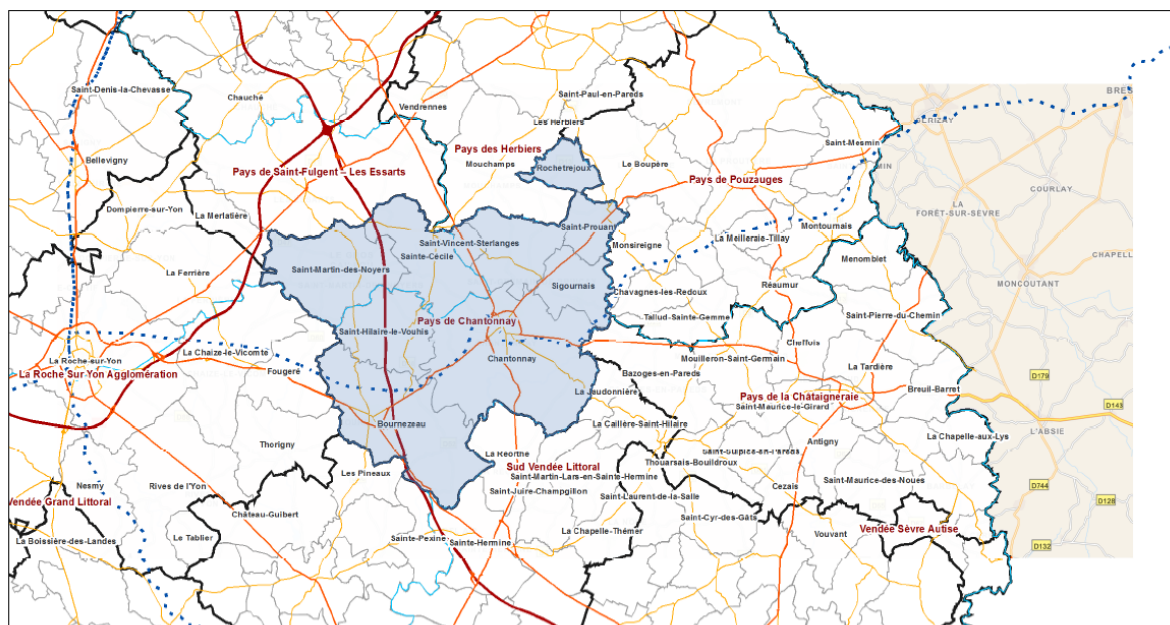
Sainte Cécile était la seule commune de plus de 1500 habitants en Vendée à ne pas être équipée d'une salle de sport pénalisant la pratique sportive locale et en particulier celle des jeunes Céciliens. Cette construction s'imposait aussi au vu de l'évolution de la population qui engendre des besoins croissants en infrastructures publics et notamment en équipements sportifs. En effet, la commune enregistre une augmentation de 25,8 % en accueillant 314 habitants supplémentaires depuis 1999.

Un tel investissement est par ailleurs devenu incontournable du fait du nombre d'enfants scolarisés sur le territoire communal. En effet, environ 400 élèves, répartis dans deux écoles primaires et un collège-lycée, ne pouvaient jusqu'à présent pas pratiquer certaines activités sportives pourtant exigées notamment au collège. Par ailleurs, environ 12 associations ou catégories d'utilisateurs sont susceptibles de fréquenter cette salle (soit un potentiel de 1000 usagers utilisant la salle au moins une fois dans l'année).

Le coût éligible de cette opération de construction d'une salle de sports, de vestiaires et d'un club house est de 1 687 755 € HT, avec une subvention régionale de 70 000 € (FRDC).

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay

La Communauté de communes : 10 communes
21 889 habitants (population municipale 2016)
Président : Jean-Jacques Delaye



En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 624 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 25 628 288 € € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Sur le territoire, sur les 267 communes vendéennes, 243 comptent moins de 5 000 habitants, ce qui représente une population totale de 407 877 habitants.

Toutes les Communes du territoire sont éligibles au Fonds Ecole et au Fonds régional de développement des communes (FRDC) à l'exception de **Chantonnay**. A ce jour, au titre de ces deux mesures, l'engagement de la Région s'élève à 404 907 € pour 9 projets.

▪ **Fonds Ecole**

- **Bournezeau : Construction d'un abri à toit plat à l'école La Courte Échelle - 5 000 €**
- **Saint-Martin-des-Noyers : Réhabilitation et agrandissement du restaurant scolaire - 18 538 €**

- **Saint-Prouant : Travaux de rénovation de l'école publique** - 53 019 €
- **Fonds régional de développement des communes**
 - **Bournezeau : Aménagements du centre bourg** - 50 000 €
 - **Rochetrejoux : Restructuration et extension de la mairie** - 33 350 €
 - **Saint-Cécile : Construction d'une salle de sport, de vestiaires et d'un club house** (objet de la visite de site)- 70 000 €
 - **Saint-Germain-de-Prinçay : Extension et réhabilitation de la salle polyvalente** - 75 000 €
 - **Saint-Hilaire-le-Vouhis : Rénovation de la salle communale** - 50 000 €
 - **Sigournais : Aménagements de sécurité en traversée d'agglomération (3 tranches)** - 50 000 €

Par ailleurs et toujours dans le cadre du pacte pour la ruralité, au titre de la « Revitalisation centre-bourg », la Commune de Chantonnay est a bénéficié, lors de la Commission permanente du 23 novembre 2018, d'une subvention régionale d'un montant de 150 000 € pour les travaux de réhabilitation des halles du centre-ville.